



Fonds pour l'environnement mondial

GEF/C.34/8
9 octobre 2008

Conseil du FEM
11-13 novembre 2008

Point 13 de l'ordre du jour

**RAPPORT DE FIN D'EXECUTION DE LA PRIORITE STRATEGIQUE
« ADAPTATION AU CHANGEMENT CLIMATIQUE »**

Décision recommandée au Conseil

Ayant examiné le document GEF/C.34/8, intitulé *Rapport de fin d'exécution de la priorité stratégique « adaptation au changement climatique »*, le Conseil se félicite des progrès faits dans le cadre de ce projet pilote et prend note avec satisfaction des données accompagnant la fin d'exécution de cette opération.

Le Conseil charge le Bureau de l'évaluation de faire une évaluation indépendante de ce projet pilote de 50 millions de dollars. Sur la base des recommandations de l'évaluation indépendante de la priorité stratégique et de l'évolution des directives reçues au titre de la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques, le Conseil examinera les décisions à prendre sur de possibles activités futures en matière d'adaptation dans le cadre de la Caisse du FEM.

INTRODUCTION

1. À la septième Conférence des parties à la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques, le FEM a été invité à contribuer à la mise sur pied de projets pilotes ou témoins pour montrer comment la planification et l'évaluation de l'adaptation pouvaient se traduire concrètement par des projets offrant de réels avantages, et pouvaient être intégrées dans la politique nationale et la planification du développement durable, compte tenu des renseignements fournis dans les communications nationales ou des études nationales approfondies, telles que les programmes d'action nationaux pour l'adaptation au changement climatique (PANA).

2. En application de cette directive, la « *Priorité stratégique : Projets pilotes d'adaptation au changement climatique* » également appelée *Priorité stratégique « adaptation »*, dotée d'une enveloppe initiale de 50 millions de dollars, a été lancée dans le cadre du domaine d'intervention « changements climatiques » du FEM. Le but des activités financées au titre de la priorité stratégique « adaptation » était d'avoir des effets positifs réels et concrets en matière d'adaptation. Une fois terminé, le projet pilote devait être évalué de façon indépendante par le Bureau de l'évaluation.

3. Par le présent document, le Secrétariat du FEM informe le Conseil que l'enveloppe initiale de 50 millions de dollars pour la priorité stratégique « adaptation » a été totalement engagée (voir l'annexe pour plus de précisions) et que le projet pilote peut être soumis au Bureau de l'évaluation. L'annexe présente également des statistiques sur la répartition régionale des ressources, leur répartition par domaine d'intervention et d'autres aspects connexes.

PRIORITÉ STRATÉGIQUE « ADAPTATION » ET EFFETS POSITIFS SUR L'ENVIRONNEMENT MONDIAL

4. La priorité stratégique « adaptation » étant financée par la Caisse du FEM, elle devait avoir des effets positifs sur l'environnement au niveau mondial, conformément à l'Instrument, et les projets devaient entrer dans le cadre de l'un des domaines d'intervention du FEM. Au plan des opérations, cet objectif pouvait aisément être atteint lorsqu'il s'agissait de projets menés dans des écosystèmes vulnérables. Ainsi, un projet à l'appui de la mise en œuvre de mesures d'adaptation visant à réduire la vulnérabilité des récifs coralliens a des effets positifs à caractère mondial dans la mesure où il s'attaque aux causes profondes de l'appauvrissement de la biodiversité. D'autres exemples du portefeuille de projets menés au titre de cette priorité mettent en lumière les liens entre les mesures d'adaptation et les problèmes traités dans le cadre des domaines d'intervention « dégradation des sols » ou « eaux internationales ».

5. En revanche, lorsque le changement climatique affecte des secteurs au cœur de l'effort de développement, comme l'agriculture, l'eau, la santé, les infrastructures, etc., le FEM utilise les fonds pour le changement climatique de la CCNUCC (Fonds pour les pays les moins avancés et Fonds spécial pour les changements climatiques) pour financer les mesures d'adaptation.

DEBUT ET FIN D'EXECUTION DE LA PRIORITE STRATEGIQUE « ADAPTATION »

6. En dépit d'une apparente complexité due à la nécessaire dualité des effets positifs recherchés et aux divergences des acteurs concernés sur la définition de l'adaptation au changement climatique et sur la concrétisation des objectifs en la matière, le portefeuille des projets en préparation dans ce domaine s'est régulièrement étoffé et les premiers projets lancés figurent parmi ceux que les Entités d'exécution du FEM citent comme exemples de mesures d'adaptation sur le terrain.

7. Le projet national intégré d'adaptation au changement climatique en Colombie est l'une des rares opérations associant adaptation et atténuation par une gestion des ressources en eau et des énergies renouvelables, par le biais de l'entretien d'un réseau hydroélectrique. Il s'agit du plus ancien projet d'adaptation en Amérique latine. Le projet d'adaptation à Kiribati est la preuve que même un petit État insulaire peut s'attaquer à la modification du climat dans tous les secteurs d'une économie de petite envergure pour préserver de riches écosystèmes, dès lors qu'il existe une volonté politique forte et une adhésion pleine et entière de la société civile. Dans un temps relativement court, un nouveau programme, répondant à de nouvelles règles de calcul du surcoût de l'adaptation, a été largement reconnu. Le FEM a également mis en place un groupe d'étude institutionnel sur le changement climatique, et des informations sur le programme et ses règles ont été diffusées dans toutes les régions grâce à la détermination d'un groupe d'intervenants.

PREMIÈRES CONSTATATIONS

8. Tous les projets en étant aux premiers stades de leur mise en œuvre, nos observations préliminaires portent plus sur des questions de forme que de fond.

9. Au nombre des problèmes rencontrés, il a souvent été difficile de distinguer le « scénario de base » de sa « variante adaptation » dans les projets soumis au FEM au titre de cette priorité stratégique. Ainsi, de simples projets de préservation de la biodiversité ou de lutte contre la dégradation des sols qui prenaient en compte tous les facteurs d'agression de l'écosystème considéré sauf ceux dus au changement climatique, étaient rebaptisés « projets d'adaptation ». Cela étant, la coopération et le dialogue ont permis de modifier considérablement ces projets pour en faire des activités intégrant la dimension « adaptation ». Le mode de calcul du surcoût de l'adaptation devra toutefois être repensé. Les enseignements tirés du fonctionnement du Fonds pour les pays les moins avancés et du Fonds spécial pour le changement climatique pourraient être utiles à cet égard.

10. S'agissant des avantages de la formule de cette priorité stratégique, les Entités d'exécution ont pu, pour la première fois, avoir accès à un financement à l'appui de mesures d'adaptation ; la demande a été et reste très élevée en dépit des difficultés.

PERSPECTIVES D'AVENIR A LA LUMIERE DES DECISIONS DE LA CONFERENCE DES PARTIES SUR LE FEM ET L'ADAPTATION

11. Le projet pilote « priorité stratégique adaptation » étant parvenu à son terme, le Conseil du FEM devrait prendre de nouvelles décisions pour continuer à financer des mesures

d'adaptation par la Caisse du FEM, sur la base des recommandations du Bureau de l'évaluation et de l'évolution des directives reçues au titre de la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques.